

**Initiative :** interpellation

**Titre :** **Patrouilleurs scolaires carrefour de Montchoisi**

**Initiant-e(-s) :** Aude Billard, Vincent Brayer

---

Le 4 Novembre 2019, une pétition signée par 106 parents d'élèves et enseignants des collèges de Chandieu et de Montchoisi, a été soumise pour considération par la commission des pétitions. Le Lausanne Cité s'est fait le relai de cette pétition en lui dédiant un article dans la même période.

Le 19.11.2019, le bureau du Conseil Communal proposa le renvoi direct à la Municipalité, en place d'un renvoi à la Commission des pétitions, et en informa le conseil communal dans sa séance du 20.11.2019. La proposition ne suscita aucune opposition. Sans nouvelles près d'une année après le dépôt de la pétition, l'interpellatrice rappela l'objet de cette pétition dans une question orale, lors du conseil communal du 29 Septembre 2020, question préalablement transmise par écrite au municipal en charge de la police. Le 17 décembre 2020, une réponse écrite fut transmise à l'interpellatrice, lui notifiant qu'aucune suite ne serait donnée la demande de patrouilleurs scolaire. Dans sa réponse, la municipalité argue qu'« une présence physique de patrouilleurs ne paraît pas nécessaire à mettre en œuvre en complément des mesures structurelles et que l'étude d'accidentologie ne révèle pas de point noir à cet endroit ».

Si le carrefour de Monchoisi n'est pas un point noir, il n'est pas sans risque. La réponse municipale fait état d'un accident impliquant une personne âgée répertorié en 2019. La réponse municipale souligne que depuis 2016 aucun accident impliquant un enfant n'a été enregistré. Elle ne spécifie pas si d'autres accidents ont eu lieu.

Il serait regrettable d'attendre un nombre suffisant d'accidents pour les prévenir. Pour identifier les risques d'accidents, plusieurs facteurs entrent en jeu. La densité du trafic et la vitesse moyenne jouent un rôle prépondérant<sup>1</sup>. La traversée d'un carrefour demande une attention accrue aux automobilistes<sup>2</sup>, attention qui peut se faire au détriment des piétons, si la navigation du carrefour requière aussi d'éviter de nombreux autres véhicules. Le nombre de sorties et nombre de voies dans un carrefour urbain accroissent les risques<sup>3</sup>. Celles et ceux qui ont pratiqué le carrefour de Monchoisi comme automobiliste conviendront que sa navigation est sans nul doute complexe. On ne sait où donner de la tête avec deux giratoires, 7 intersections et 5 passages piétons. La vitesse n'est pas limitée dans ce carrefour autrement que par le fait qu'il est, de facto, difficile de le parcourir à 50Km/h sans faire de sortie de route.

D'autres carrefours Lausannois à proximité directe d'une école bénéficient de patrouilleurs scolaires. C'est, notamment, le cas au carrefour de Montriond. A l'instar du carrefour de Montchoisi, le carrefour de Montriond est un carrefour que l'on pourrait qualifier de plus simple à naviguer puisqu'il n'a qu'un

---

<sup>1</sup> Montella, Alfonso. "Roundabouts." In *Safe Mobility: Challenges, Methodology and Solutions*. Emerald Publishing Limited, 2018.

<sup>2</sup> Lemonnier, Sophie. "L'allocation de l'attention visuelle lors d'une situation multi-tâche et dynamique: l'approche de carrefour en conduite." PhD diss., Université Paris 8, 2015.

<sup>3</sup> Dumbaugh, E. and Li, W., 2010. Designing for the safety of pedestrians, cyclists, and motorists in urban environments. *Journal of the American Planning Association*, 77(1), pp.69-88.

seul giratoire et 5 sorties de route. Il est moins central. Un seul bus (le no1) le traverse, alors que trois lignes de bus (les no 4, 8 et 25) s'arrêtent aux abords directs du carrefour de Montchoisi, y embarquant et débarquant des dizaines de passagers aux heures de pointe. De plus le carrefour de Montriond n'est fréquenté que par les écoliers d'une école, alors que celui de Montchoisi l'est pas les écoliers de deux collèges à proximité immédiate, le collège de Montchoisi et le collège de Chandieu, ainsi que par les élèves du collège de l'Élysée.

Nous nous interrogeons donc sur le choix de ne pas suppléer des patrouilleurs scolaires à Montchoisi. La municipalité argumente que des mesures structurelles ont été mises en place pour améliorer la visibilité des passages piétons au carrefour de Montchoisi. Ces nouvelles mesures, bienvenues, ne différent, cependant, pas de celles existantes au carrefour de Montriond.

Nous interpellons donc la municipalité et lui serions reconnaissant de bien vouloir répondre aux interrogations suivantes :

1: Combien d'accidents et quels types d'accidents ont été répertoriés aux carrefours de Montchoisi et Montriond dans les 10 dernières années?

2 : Combien de véhicules et combien de piétons traversent les deux carrefours susmentionnés chaque jour ?

3 : Combien d'écoliers dans la tranche d'âge 1P-4P fréquentent le collège de Montriond et par comparaison, combien d'écoliers dans la même tranche d'âge, 1P-4P, fréquentent les collèges de Montchoisi et Chandieu ?

4 : A quelle fréquence les écoliers des collèges de Chandieu et de Montchoisi doivent-ils traverser le carrefour de Montchoisi, dans le cadre de leur activité scolaire, p.ex. pour se rendre à la gym, pour les devoirs surveillés ou pour prendre leur repas à l'APEMS ?

5 : Par comparaison, à quelle fréquence les écoliers de Montriond doivent-ils traverser le carrefour de Montriond dans le cadre des activités scolaires ou des APEMS ?

6 : Confirmez-vous que lorsque les élèves du Collège de Chandieu doivent traverser le carrefour dans le cadre de leurs activités scolaires pour se rendre au collège de Montchoisi, ils sont accompagnés uniquement de leur enseignant ? Ceci correspond-il aux recommandations en vigueur concernant le nombre d'encadrant par enfant lors d'activités extra-muros pour cette classe d'âge ?

7 : Quel coût la mise en place de patrouilleurs scolaires au carrefour de Montchoisi aurait-elle pour la ville ?

8 : Un réaménagement de ce carrefour pour en réduire la complexité, notamment en le réduisant à un carrefour simple et en rétrécissant la chaussée pour éviter les dépassements de véhicules par deux-roues motorisés notamment, pourrait-elle être envisagée ?

Lausanne, le 7 septembre 2021

L'initiant/l'initiate :

Aude Billard

Vincent Brayer